Université Paris Nanterre – 2023-24 Licence de Lettres L2 et L3.

« Stage de courte durée », 28h minimum

Selon votre année d'inscription et votre parcours, vous êtes amenés cette année à effectuer un ou deux stages : deux stages en L3 pour les options métiers du livre et journalisme ; un stage au 2^e semestre de la L3 pour les autres. Il vous appartient de mener vous-même la recherche de ce stage.

Le service de l'orientation et de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Université (bât. E- Ramnoux, site web accessible via le portail étudiant) peut vous guider à la fois dans la conception du CV et de la lettre de motivation, et dans la recherche du stage.

https://etudiants.parisnanterre.fr > onglet : « Stages, emplois et orientation »

De nombreux ateliers de recherche sont organisés et le site « réseaupro » de l'Université propose des ressources en ligne (accessible à partir de l'ENT).

Mais ensuite vous faites la recherche de stage par vous-même. Pensez aux bibliothèques de l'Université (BU centrale et bibliothèque de Lettres, bât. Paul Ricoeur, 2^e étage) ; aux Presses Universitaires de Nanterre ; voyez auprès des médiathèques des communes, des écoles, des institutions parisiennes. Et ne vous contentez pas de ce qui se trouve près de chez vous !

Le stage peut s'effectuer sur une période restreinte ou par séquences au cours de l'année. Il peut évidemment être plus long que le nombre d'heures requis, qui est un minimum (28 heures). Il peut être stratégique de vous montrer prêt à effectuer un stage plus long, et de proposer des périodes de disponibilité, car cela peut aider l'employeur à identifier des missions qu'il pourrait vous confier. Mentionnez toujours dans votre lettre de candidature, à la fois les spécialités de votre parcours, et votre ouverture d'esprit quant au contenu possible du stage. Pensez aussi à varier le type de domaine ou de structure d'accueil d'un stage à l'autre, pour valoriser votre CV. Sollicitez éventuellement l'avis de certains enseignants ou professionnels pour la composition de vos documents personnels.

Il est par ailleurs impossible de se prévaloir du stage pour demander à être dispensé d'assiduité. Vous devez parvenir à répartir ce stage <u>en dehors des horaires de vos cours</u>.

Niveau L2

- Stage optionnel.

Niveau L3

- Stage obligatoire en S5 pour l'option **Métiers du livre**; optionnel pour les autres.
- Stage obligatoire en S6 pour tous les parcours.
- Les étudiants en option Journalisme peuvent faire leur stage au premier (S5) ou au second semestre (S6). La note sera prise en compte pour le second semestre.

N.B. Au semestre 5, tous les étudiants doivent assister à la séance de présentation des masters, EC obligatoire du S5, 4L5LF14D "outils pour l'insertion » et valider leur participation par la rédaction d'une lettre de motivation fictive pour l'une des formations présentées. Seuls les étudiants en option MDL, qui doivent valider leur stage en S5, sont dispensés de cet exercice, mais non de leur présence à la conférence !

Domaines possibles :

- Stage pour le parcours Lettres, Littératures Française, Francophone et Comparée

Stage obligatoire en S6 dans les domaines suivants : enseignement (écoles, collèges, lycées), culture (centres culturels, théâtres, cinémas, festivals, services culturels d'une mairie...), patrimoine (musées, lieux d'exposition, châteaux...), média et communication (Radio France, radios de campus...) etc. Pensez aussi aux associations, par exemple les associations de soutien scolaire.

Contacts: julia.drobinsky@parisnanterre.fr

- Stage pour le parcours Lettres, Cultures et Echanges Internationaux

Stage obligatoire en S6. On valorisera un stage dans les domaines de la culture, du patrimoine, des relations internationales, des médias, de la communication ou de l'enseignement interculturel par exemple.

Contacts: julia.drobinsky@parisnanterre.fr

- Stage pour le parcours Lettres, Ecriture et Culture Numériques

Stage obligatoire en S6. Vous pouvez rechercher un stage auprès d'institutions culturelles qui gèrent un site internet (services culturels d'une mairie, Bibliothèque Nationale de France, médiathèques, théâtres, musées, châteaux, maisons d'écrivains...), de librairies ou revues/publications en ligne, d'un webmestre, des services médias ou communication.

Contacts: julia.drobinsky@parisnanterre.fr

- Stage pour l'option Métiers du livre

Pour l'option Métiers du Livre de L3, il est obligatoire d'effectuer **deux stages** (un par semestre) dans les domaines suivants : bibliothèque/médiathèque, librairie, édition. Il est conseillé de varier les domaines d'un semestre à l'autre. Pensez aux institutions locales (bibliothèques municipales, archives départementales ou régionales), universitaires (BU de Nanterre, bibliothèques de section), aux librairies et éditions en ligne, aux éditions associées aux lieux culturels, aux associations.

Contact: julia.drobinsky@parisnanterre.fr

- Stage pour l'option Journalisme

Stage obligatoire en S6 dans l'un des domaines relevant du journalisme.

Contact: Sylvie Robic sylvie.robic@parisnanterre.fr

Eléments obligatoires pour le dossier de validation		Echéances
Convention	Procédure effectuée en ligne (accessible depuis	
de stage	la section « étudiants » du site de l'Université,	Début du stage.
	onglet « stages et emplois » puis « convention	
	de stage »)	
	A valider par l'enseignant responsable, le	
	Bureau des stages de l'Université (prendre rdv	
	via la plateforme web de l'université) et par	
	l'employeur.	
Attestation	Lettre de l'employeur, obligatoire pour tout	
de stage	stage validé dans un cursus, et destinée au	
	responsable pédagogique du parcours :	
	 attestant que l'étudiant a bien effectué 	
	son stage	
	 précisant l'objet du stage 	
	 indiquant si l'étudiant a donné 	
	satisfaction.	Les deux documents sont à envoyer
		par mail au responsable de votre
	[NB : si l'étudiant n'a pas demandé l'attestation	parcours/option ou à remettre sous
	et ne peut retourner sur le lieu de son stage,	forme imprimée lors de la
	demander à l'employeur d'envoyer l'attestation	soutenance.
	par mail)	

Organisation	de la soutenance	Echéances
	Dossier rédigé (entre 5 et 10 pages), en trois	
Rapport écrit	parties: - une partie « Description », détaillant le lieu du stage, son objet, comment l'étudiant l'a obtenu, qui l'encadrait, etc. - une partie « Analyse », synthétisant le déroulement du stage : les tâches/rôles qui ont été confiées à l'étudiant, les objectifs qu'on lui a fixés, les méthodes et outils utilisés, les résultats obtenus (ou non), les difficultés rencontrées, etc. - une partie « Bilan », destinée à mettre en évidence ce que l'étudiant a retiré de cette expérience, en termes de formation et par rapport à son projet professionnel (si ce n'est pas le cas, indiquer pourquoi). Veillez à soigner la présentation matérielle du rapport : orthographe, syntaxe, clarté, lisibilité, qualités esthétiques. Des points seront retirés pour les fautes d'orthographe et de syntaxe.	Rapport à déposer dans l'espace de dépôt Coursenligne « Stage » en respectant ls délais fixés.
Présentation orale	Présentation, en 10 mn, du rapport de stage : il s'agit d'un résumé, précisant éventuellement certains points ou complétant le rapport par des documents annexes, le cas échéant. On vous invite à ne pas répéter mot pour mot ce qui a été dit dans le rapport écrit. Vous privilégierez les axes suivants : - comment vous avez été amené à faire le stage; - ce qu'il vous a apporté ; - les difficultés que vous rencontrées ; - comment il s'articule à votre projet professionnel (s'il vous donne envie de poursuivre dans la même voie ou non). Cette présentation sera suivie de questions de la part du jury, portant soit sur le rapport écrit, soit sur la présentation orale.	Les soutenances auront en mai (session 1) ou juin (session 2) Les dates sont affichées dans l'espace Coursenligne Stage
Jury	Le jury sera constitué d'un enseignant désigné par le responsable pédagogique. Si par ailleurs votre employeur ou la personne qui vous a encadré(e) durant votre stage est volontaire et disponible pour participer à la soutenance, ce sera bien sûr très positif pour la validation.	⇒ Signaler au responsable pédagogique la présence de l'employeur / encadrant, avant la soutenance.
Validation et note	A l'issue de la soutenance, après délibération, le jury transmettra la note au secrétariat.	